



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

Envoyé en préfecture le 03/07/2019
Reçu en préfecture le 03/07/2019
Affiché le
ID : 029-212901714-20190627-D7_CM20190627-DE

Commune de PLOMEUR

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2019

N° acte : 2019 – D 7 – CM 27.06.2019

Classification : 7.5 - Subventions

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2019

Présents : MM. les Conseillers en exercice, à l'exception de : HELIAS Patrice (procuration BERROU Gaëlle), TOULEMONT Alain (procuration STEPHAN Nelly), TIRILLY Catherine (procuration CRÉDOU Ronan), BOUNIER Yannick (procuration DAOULAS Stéphane), HENAFF Laëtitia (procuration LAPPART Linda), SCAON Marie-Pierre (procuration RIVIERE Yvonne), STEPHAN Patrick (procuration ANDRO Hubert), CHOSSEC Adeline (procuration LE FLOC'H Jean-Yves).

Absent : L'HELGOUALC'H Alan.

Monsieur COQUELIN Olivier a été élu secrétaire.

OBJET : Subvention Classe d'Intégration Scolaire (CIS) de l'école publique élémentaire de Pont-L'Abbé et l'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) du collège privé Saint-Gabriel de Pont-L'Abbé

Sur proposition de Monsieur Le Maire,
Le **Conseil Municipal**,

- **DÉCIDE** d'allouer pour l'année scolaire 2019/2020 une subvention de trente euros (30,00 €) aux élèves de Plomeur fréquentant la classe d'intégration scolaire de l'école publique élémentaire de Pont-L'Abbé ainsi qu'aux élèves de Plomeur fréquentant l'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) du collège privé Saint-Gabriel de Pont-L'Abbé.

La liste des élèves fréquentant l'établissement sera à joindre à l'appui du mandat après visa du directeur.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Ronan CRÉDOU

